

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1110 du 12 novembre 1948

n° 1110

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1948

Date de publication
12 novembre 1948

Date du numéro
30 novembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence d'un mois est accordé au milicien de 1er classe Bore Aleo, mle 1428, de la 3e compagnie de milice. Durant son congé, le milicien Bore Aleo, percevra sa solde dégagée de tous accessoires.